DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur,

- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 2009.1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice générale du Centre National de Gestion du 08 janvier 2013 nommant Monsieur Raoul PIGNARD, Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 04 février 2013,
- Vu la décision du Directeur, Monsieur Raoul PIGNARD, nommant Monsieur Nicolas FORTIN, Directeur adjoint au Centre Hospitalier de Chartres, à compter du 13 mai 2013,
- Vu la décision n° 13/2016 portant organisation fonctionnelle du pôle « Management et Ressources »,
- Vu la décision de délégation de signature de Monsieur Raoul PIGNARD à Monsieur Nicolas FORTIN en date du 28 avril 2016,
- Vu les articles L6143-7 et D.6143-33 à D.61433-36 du code de la santé publique.

Décide :

Article 1: attributions

Monsieur Nicolas FORTIN exerce les attributions de la Direction des Services Financiers et du Contrôle de Gestion.

Dans ce cadre, il est déjà titulaire d'une délégation de signature prise par décision du Directeur, Monsieur Raoul PIGNARD, en date du 28 avril 2016.

Article 1.1

Monsieur Nicolas FORTIN étant amené à présider la Commission interne des marchés du Centre Hospitalier de Chartres, il reçoit par la présente, délégation de signature pour :

- ✓ L'ensemble des pièces relatives aux marchés publics :
- d'un montant inférieur au seuil de 60 000 euros HT;
- d'un montant supérieur au seuil de 60 000 euros HT, à l'exception des actes d'engagement.
- ✓ L'ensemble des avenants des marchés dans la limite d'un montant cumulé d'évolution de 10% par rapport au marché initial.

Article 1.2

Cette délégation de signature complète, sans l'annuler, la précédente délégation de signature en date du 28 avril 2016.

Article 2

Monsieur Nicolas FORTIN, Directeur-adjoint de la Direction des Finances et du Contrôle de gestion, rend compte régulièrement au Directeur, des conditions d'exercice de cette délégation qui peut être rapportée à tout moment.

A Chartres, le 1^{er} juillet 2016

E Directeur

Le Directeur,

Raoul PIGNARD

SIGNATAIRE	SIGNATURE
Nicolas FORTIN	

Copie:

- intéressés
- Directoire
- Conseil de surveillance
- Trésorier
- Equipe de Direction
- Recueil des actes administratifs